The Budget Speech

Department of Finance
Canada

Ministère des Finances
Canada

Delivered in the House of Commons
by the Honourable Marc Lalonde
Minister of Finance
Member of Parliament for Outremont
February 15, 1984

Table of Contents

Partnership for Growth	1
Introduction	1
Budget Strategy	1
Containing Inflation	2
Increasing Investment	4
Reducing the Deficit	5
Securing Growth and Jobs	5
Partnership for Competitiveness and Productivity	8
Employee Profit-Participation Plan	9
Aid-Trade Fund	9
Simplifying Taxes for Small Businesses	10
Improving the Fairness of Tax Administration	11
Sales Tax Changes	12
Other Tax Measures	13
Partnership for Economic Security	14
Improving Pensions for Canadians	14
Increasing Security for Homeowners	17
Partners in Budget Making	19
Conclusion	20

Partnership for Growth

Introduction

My budget today is dedicated to building a strong and growing economy – an economy that will generate lasting, meaningful jobs for all Canadians who want to work, an economy that will provide the economic opportunity and security all Canadians seek.

My budget puts into action the program for growth, opportunity, security and partnership outlined in the Speech from the Throne.

We find ourselves in a markedly improved international and domestic environment. World economic recovery is taking hold. The threats to the financial system have been contained through the close co-operation of governments, the international institutions and the world banking community. Protectionist pressures worldwide remain a potential threat. In this area, as on the financial front, my colleagues and I are working actively with other governments to promote a more stable and more predictable international environment.

On the domestic front the record is impressive by any standard. In the June 1982 budget, my predecessor established the 6&5 Program to reduce significantly the inflation that was destroying our economy. That goal has been met. In my April budget, my goal was to secure the recovery. That goal has also been met. Growth has been stronger, inflation lower, and employment higher than forecast last April. When we compare our economic recovery to that of other countries, Canada is faring better than most. Our economy, growing steadily and surely, is expected to be among the leaders in the industrial nations this year.

These are solid achievements. Yet none of us can be satisfied when more than 1.4 million Canadians – our children, our relatives and our friends and neighbours – want to find jobs and cannot.

Budget Strategy

My budget is aimed at creating jobs through partnership. The private sector must be the main creator of jobs. But the government can help – by providing assistance where desirable, by lightening the burden of administration where feasible and by leading directly where necessary. Ultimately, the confidence of Canadians – consumers, savers and investors – and the creative energy and entrepreneurship that flow from this confidence, will shape our future.

In my consultations with Canadians in all walks of life and in all regions, I have been encouraged by the sense of realism they bring to our economic and human challenges. There has been a renewal of confidence throughout the country – confidence

in our economic potential and confidence in our ability to achieve that potential. At the same time, we increasingly recognize that our future prospects depend, fundamentally, on a strong, co-operative and responsible partnership among Canadians and between Canadians and their governments.

Today I shall propose new initiatives to strengthen this partnership. Although I shall refer to these initiatives in detail later on, let me indicate the general thrust of some of them.

The accomplishments of the 6&5 Program are a remarkable example of what Canadians can do when we all work together. Thanks to the success achieved, we shall, in 1984, be able to maintain our commitment to wage and price restraint but with a more flexible approach.

To secure the jobs we need, we must become more efficient, more productive, and more aggressive in world trade. I shall announce significant measures to improve our productivity and competitiveness, and our ability to export.

The principal generators of jobs in this country are the hundreds of thousands of small and medium-sized businesses. I shall take steps to ease their administrative burdens by simplifying the tax system.

Increasing the economic security of Canadians will strengthen confidence and help boost growth and job creation. I shall propose innovative measures to increase the security of homeowners. I shall announce comprehensive measures to reform the Canadian pension system, including assistance to those in greatest need.

This budget is fiscally responsible. It is designed to provide leadership in moving beyond economic recovery to economic expansion. It will lead us toward growth in incomes and jobs. Most important, it does so by public support to private initiative.

Private initiative depends on confidence. Confidence in turn is fostered by consistency and continuity in government policy.

My objective as Minister of Finance has been and remains straightforward: to keep the economy growing, so that Canadians who want to work can find productive and meaningful jobs. My policies have been consistently directed towards this end.

Securing growth and jobs depends on our success in four basic areas: reducing and controlling inflation; increasing investment; reducing the government's deficit and improving our competitiveness and productivity. I want now to report the progress we have made on inflation, investment and the deficit, and our prospects for the coming years. I shall return later to competitiveness and productivity in more detail.

Containing Inflation

Canadians can be proud of our collective achievement in bringing inflation down from almost 12 per cent in June 1982 to 4.5 per cent at the end of last year.

The government's 6&5 Program has contributed substantially to this achievement. Restraint in federal wages and prices has helped to lead inflation down. Canadians

were challenged to support the federal government's leadership in their own wage and price decisions. They have responded positively and enthusiastically. Inflation, after three years in double-digits, averaged 5.8 per cent in 1983, the lowest annual rate in a decade.

The 6&5 Program has been supported by responsible fiscal and monetary policies. These policies will continue to be directed at facilitating real growth, while resisting inflationary pressures.

The 6&5 Program, however, will begin to phase out at the end of June.

Over the course of the last few months, I have benefited from consultations with labour and business groups, with other associations, with Members of Parliament, and with my provincial counterparts. Canadians recognize that the program has been instrumental in moving from a 12-per-cent world of recession to a 5-per-cent world of recovery. They have urged the federal government to maintain strong leadership in the continuing battle to contain inflation. Most cautioned, however, that simply extending the program could create distortions that might do more harm than good.

I am confident that wage and price decisions in the private sector this year will not contribute to renewed inflationary pressure, and I am therefore not proposing a new guideline for the private sector. As well, effective January 1, 1985, Family Allowance payments, Old Age Security payments, public service pensions, and income tax brackets and deductions will again be adjusted on the basis of actual increases in the cost of living.

I recognize, however, that all levels of government have a fundamental responsibility to continue to exercise discipline in their own wage and price decisions.

The federal government will continue its leadership role. I am today affirming our commitment to continue wage and price restraint.

The existing policy of limiting price increases for goods and services sold by the federal government, Crown corporations and federally regulated industries will be extended for a third year. The price guideline will be reduced from 5 per cent to 4 per cent for this period.

Mandatory wage controls in the public sector will not be extended.

As urged upon us by the public sector unions and many others, the government is prepared to resume collective bargaining when the legislation expires. We shall bargain hard. We shall bargain responsibly. We shall bargain fairly. No catch-up payments will be allowed. And we shall observe four major principles in our negotiations.

- Federal compensation settlements will contribute to reducing inflation and be fiscally responsible.
- They will be based on total compensation comparisons with the private sector, that is, factors such as job security, pensions, hours of work and other benefits will all be considered.
- They should not exceed the private sector in compensation for comparable jobs.

- They will be designed to ensure that settlements encourage increased productivity and improved performance, and recognize relative job responsibilities.

Should it become apparent in specific cases that arbitration awards in the public sector or wage settlements in our Crown corporations are excessive, when measured against these principles, or that reasonable wage settlements cannot be obtained without lengthy and disruptive strikes damaging to the public interest, then the government will ask Parliament to legislate a wage settlement.

As well, my colleague, the President of the Treasury Board, will undertake consultations with labour and other interested groups on proposals to amend the Public Service Staff Relations Act. This Act establishes the framework for collective bargaining in the federal public service. It has not been updated since its introduction in 1967. Both the government and public sector unions will wish to consider changes to modernize it.

For 1984 as a whole, I expect inflation to average about 5 per cent, compared with 5.8 per cent in 1983. The economic projections I shall table with this budget suggest that further reductions in inflation will be made through the mid-1980s. The policies I have just announced will ensure that federal wage and price decisions contribute to this outcome. I expect other levels of government and the private sector to continue to do their part.

Increasing Investment

New jobs will come from the expansion of business and industry throughout Canada, to meet the needs of Canadians and customers abroad. This expansion will require new investment.

Public investment, particularly by the federal government, will give a strong boost to the recovery over the coming year. Led by the Special Recovery Projects, our capital expenditures will increase by more than 25 per cent over the course of 1984.

Business investment declined by about 9 per cent in 1983, which is a smaller decline than I had forecast last April. Over the past year, however, significant progress has been made in restoring the financial health of the business sector. The strength of the recovery, lower inflation and interest rates, and higher productivity all helped to bring about a strong rebound in business profits. Profits are still below historical levels, but they are on their way back. This growth in profits, together with much stronger stock markets and the tax incentives to assist private investment that I introduced in my April budget, have helped businesses to make considerable progress in restoring the strength of their balance sheets. These positive developments are beginning to pay off in stronger investment programs.

Equipment investment picked up in the second half of last year, and I expect it to grow strongly this year, increasing by about 7 per cent over its 1983 level. Stable interest rates and rising consumer demand should encourage business to replace and expand its stock of machinery and equipment. Plant construction should begin to grow again in the second half of this year. In 1984, I expect total business investment

to grow by 2¼ per cent. Beginning in 1985, and continuing through the medium term, business investment is projected to be a major source of economic growth in Canada.

Reducing the Deficit

As business investment increases, the government's financial requirements must be reduced.

In April, I estimated that the government's deficit for the 1983-84 fiscal year would be $31.3 billion. My current estimates for revenues and expenditures show only slight changes from those I presented to Parliament last April.

The changes to projected revenues and expenditures will result in a deficit for the fiscal year of about $31.5 billion. Government financial requirements will total about $27 billion.

The deficit has provided considerable support to the welfare of individual Canadians and to the promotion of economic activity through the difficult period of the recession and the first year of recovery. Current financial requirements have been financed without pushing up interest rates as a result of strong savings and weak business investment. But government deficits must be reduced as investment recovers and the economy expands.

I remain committed to bringing the federal deficit down in a way that does not damage our economic prospects. The fiscal strategy I set out last April has proved itself to be the right course of action.

In the coming fiscal year, taking into account the impact of the measures proposed in this budget, the deficit will fall by almost $2 billion to $29.6 billion. The government's financial requirements will be $25.6 billion.

In the medium term, the deficit will continue to fall, consistent with the strategy set out last April, from over 8 per cent of gross national product this year to about 4.7 per cent by 1987-88. Financial requirements will fall even faster. They will drop from 6.9 per cent of gross national product this year to 3.4 per cent by 1987-88.

Securing Growth and Jobs

Creating employment for Canadians wanting to work is a prime national objective. The progress we are making in reducing inflation, increasing competitiveness, restoring investment and reducing the deficit is showing up in growth and jobs.

The first year of economic recovery has been stronger than I forecast last April. We have achieved about 3 per cent real growth in 1983, rather than the 2.3 per cent I predicted. Employment also grew more rapidly than expected. About 400,000 jobs were created during 1983.

The government is making a major contribution to ease the pain and hardship of unemployment, and to speed up the creation of new jobs.

In my April budget, I announced a $4.8 billion Special Recovery Program to create jobs by accelerating productive investment. Half of this money is available to the private sector, to support private investment. The remaining $2.4 billion is being spent to upgrade public facilities in key sectors of our economy and in all regions. Under the Special Recovery Capital Projects Program, work is now under way on more than 200 projects to improve our basic research capability, our harbours and wharves, our transport system, our agricultural facilities and our tourist attractions. More than $1 billion will be spent on these projects in 1984-85. These facilities will contribute to growth across our country, provide support to private investment and create jobs for many thousands of Canadians.

In addition to the Special Recovery Program, the government has already committed over $2.3 billion in the coming year to provide direct employment and training opportunities to almost 550,000 Canadians. This includes the additional $400 million announced in the Speech from the Throne last December.

Creating jobs for Canada's youth is a priority. The strength and vitality of our nation's future depend on our young people. It would be nothing less than a national tragedy if they do not have the opportunity to realize their potential. The Speech from the Throne established a Youth Opportunity Fund of over $1 billion to help young Canadians acquire new skills and find meaningful jobs in the private, voluntary and public sectors. The Prime Minister has also announced the appointment of a Minister of State for Youth to oversee the co-ordination of programs assisting young Canadians. I am announcing today that the Youth Opportunity Fund will be increased by $150 million.

In the coming fiscal year, the government's commitment to Special Recovery Capital Projects and to direct employment support will exceed $3.5 billion. This is about $525 million more than in the current fiscal year.

But we must all recognize that there are limits to what government alone can do. The jobs Canadians seek – good jobs and permanent jobs – must come from a healthy and growing economy, led by a strong and vigorous private sector.

I expect real growth in 1984 to be about 5 per cent compared with 3 per cent in 1983. Continued strong employment growth, of about 3.5 per cent, will increase the total personal income of Canadians. I am forecasting that total personal income, after inflation and taxes, will increase in 1984, after declining for the past two years. Consumer expenditure is expected to grow steadily in 1984, supported by this increase in personal income and a modest decline in the personal savings rate.

The improvement in the housing market last year will be maintained with an average annual level of new housing starts of about 170,000 units. Government capital expenditures, including the Special Recovery Capital Projects, will provide an important source of growth. Most importantly, I expect business investment to provide increasing support throughout the year, thereby providing the key building block to a sustained medium-term recovery.

Over the medium term, I expect real growth to continue, averaging almost 4 per cent a year from 1985 to 1988. Employment increases will continue to be strong. I am projecting that almost 1.6 million new jobs will be created over the five-year period

from 1984 to 1988. At the same time, however, the labour force will also grow significantly, particularly in 1984 as increasing employment opportunities lead many Canadians to return to the job market. For this reason, we may not see a dramatic reduction in the unemployment rate this year. However, the unemployment rate should steadily decline and fall to about 7.5 per cent by 1988.

These forecasts are not goals. Our experience last year showed that by working together we could do better than the forecasts. Our objective should be to do so once again. The measures I am about to announce will help to achieve this outcome.

Partnership for Competitiveness and Productivity

I now turn to the competitiveness and productivity of the Canadian economy.

Becoming more competitive is a critical challenge for us all. It is a challenge we must meet if we are to create new economic opportunities and new jobs.

We are making progress. In the past year, moderating costs and strong productivity growth have helped us maintain our competitive position in world markets. Our exports grew by more than 5 per cent last year, increasing our share of the world market.

In order to keep Canada growing we must better equip ourselves to compete with our trading partners, both at home and abroad. That means we must cut our costs and be more productive. We must be world class. The government is committed to strengthening the world trading system. We can grow and prosper only by raising our own standards, not by self-defeating attempts to cut ourselves off from the rest of the world.

Three weeks ago I announced that business and labour representatives had agreed on the mandate and structure for the Canadian Labour Market and Productivity Centre. The federal government has committed about $27 million towards its operation over the next four years. The establishment of this Centre is a welcome outcome of what I regard as one of the most important of the many initiatives in the budget of April 1983: the effort to develop a new national partnership of labour, management, and governments to meet the tough competitive challenges of the 80s and provide the jobs Canadians need. Such a partnership cannot be legislated; it must be based on a strong sense of shared economic interests.

I wish to thank the labour and business representatives who worked together to make the Centre a reality. I am confident that it will soon make a valuable contribution to increasing productivity and employment.

In order to help ensure that our economy remains efficient and competitive over the long run, my colleague, the Minister of Consumer and Corporate Affairs, will soon introduce amendments to the Combines Investigation Act. By modernizing competition policy, the government will assist in the promotion of efficiency and growth. An effective competition policy allows for efficient producers to be successful and for the fair treatment of large firms, small firms and consumers alike. The proposed amendments will help Canadian companies meet foreign competition domestically and challenge foreign companies for markets abroad.

Today I am announcing new measures to assist Canadian workers and managers to build a more productive and competitive economy.

Employee Profit-Participation Plan

The key to our success is productivity. Investment in modern equipment is critical. So is education, training, and research into new techniques of operation. But equally important is "putting it all together", and putting it all together comes down to individual Canadians co-operating in the workplace to make a better product at a lower cost.

Innovative managers are recognizing this. Traditional management techniques are adapting to changing attitudes and rising expectations of workers. Workers today want to be informed about their company's goals and performance. They want to understand why, as well as how, things should be done. They want to participate in the decisions that affect their work environment and the security of their jobs. And they want their own contribution to the success of their company to be recognized and rewarded. Responding to these legitimate ambitions can provide substantial benefits for management and workers alike.

The government believes improved labour-management co-operation in the work place is fundamental to economic growth.

I am therefore proposing today to encourage this process with tax assistance for a new Employee Profit-Participation Plan.

The government will provide a tax credit of 10 per cent of the profits shared under the Plan. Sixty per cent of the tax credit will go to individual workers; forty per cent will go to the employer.

The Employee Profit-Participation Plan is designed to complement the collective bargaining process, not replace it. Experience has shown that to succeed, profit-sharing cannot be a substitute for competitive wages.

Any company wishing to establish a plan must form a labour-management committee. The details of the Plan will have to be agreed upon by both workers and management.

I shall table a paper with this budget providing details of how the Plan will work. I want to proceed with legislation that will allow such plans to begin in the 1985 taxation year. I therefore intend to consult without delay provincial governments and representatives of the business and labour communities to seek their views and co-operation.

I also intend to broaden the tax assistance available to employee stock option plans. Employee stock options are important in compensating dynamic and entrepreneurial employees. They provide such employees with incentives directly related to their ability to increase the productivity, competitiveness, and growth of their company.

Aid-Trade Fund

Public support can do much to enhance the role which our private sector can play in international development.

In my April budget, I stressed the importance of exports to promote recovery and expansion. I established a Special Recovery Export Financing Fund of $180 million to enable the Export Development Corporation to provide greater assistance to exporters.

The developing countries offer many export opportunities for our private sector. However, many of these countries are experiencing unusually serious balance of payments problems which are impeding their development efforts and thus their capacity to import. Their decisions to undertake investments and capital projects often hinge on the availability of external financing on concessional terms. To respond to these needs, for our own benefit as well as theirs, we shall require closer co-ordination of our development assistance and our export financing policies.

In the Speech from the Throne, the government reaffirmed its commitment to devote 0.5 per cent of GNP to official development assistance by the mid-1980s and 0.7 per cent by the end of the decade. This commitment will require an expansion of Canada's traditional development assistance programs; it will also require new policies and new delivery channels.

In this regard, I am announcing that the government will allocate up to one-half of the increase in Canadian official development assistance, as we move towards the target of 0.7 per cent of GNP, to create a special fund in support of an expanded role for Canadian firms in developing countries. By 1990, as much as $1.3 billion could be allocated to the fund to provide financing for projects which have high priority in recipient countries' development plans, for which Canadian firms are competitive, and for which development assistance financing is required.

The government will develop guidelines for the use of this fund in consultation with the business community. The object will be to help Canadian firms to provide additional goods and services in support of Third World development and to increase the Canadian share of procurement in multilateral development projects. It will also be the government's intention to enhance industrial co-operation between Canada and developing countries.

Simplifying Taxes for Small Businesses

An important part of the government's responsibility to the private sector is to keep the rules of the game simple and clear. Far too much talent, money, and productive effort is being misspent on keeping complicated records, filling out difficult forms, and trying to understand increasingly complex legislation. The Minister of State for Small Business and I have received numerous representations about the complexity of small business taxation. With the advice of small business organizations and tax practitioners, I have devoted considerable effort to simplifying the tax system.

Tax simplification can free valuable resources for the critical tasks of running a business and making it grow. I recognize that the tax system must inevitably be complex to some degree in order to deal fairly with the wide variety of circumstances that characterize a complex economy. But I am determined to simplify it where possible. I propose to take a significant step tonight, but I recognize that more remains to be done. I intend to continue my efforts in this regard.

Canadian small businesses are the main source of entrepreneurship, risk-taking, and job creation. It is, therefore, an appropriate area to begin tax simplification. Streamlining their tax regime can be as important as the considerable financial support that the government already provides.

I shall table a paper with this budget containing proposals for a major simplification of the income tax regime for small businesses. The original purpose of the cumulative deduction account was to limit the low tax rate for small business to companies having less than $1 million of cumulative business income. However, it meant that all small business corporations had to keep track of this account regardless of their size. The cumulative deduction account is a prime source of legislative and administrative headaches. I propose to eliminate it. This will reduce paperwork and record-keeping for almost 300,000 small Canadian companies.

The administrative burden on small businesses will be eased further by eliminating the distinction between active business income and non-qualifying business income, and by simplifying the legislation dealing with specified investment businesses, personal service businesses, and corporate partnerships.

These proposals will cut the small business tax legislation by two-thirds, shorten and simplify the tax form, and lighten the burden of record-keeping. The measures will also provide more tax savings for growing small and medium-sized businesses. In the first full year of operation, federal taxes for Canadian controlled private corporations will be reduced by $150 million.

In my consultations on tax simplification, I heard many Canadians say that the rapid pace of change in the tax system in recent years was itself a cause of complexity. Accordingly, I want to allow time for interested parties to comment on these measures. The paper I shall table contains detailed proposals and draft legislation. I hope to receive comments by April 15 and to introduce legislation shortly thereafter. The measures will take effect following enactment by Parliament.

Improving the Fairness of Tax Administration

Canada's tax system is based on the principles of self-assessment and voluntary compliance. Because of the complexity of our tax laws, however, taxpayers often experience difficulties in completing their returns. It is becoming increasingly difficult for them to be sure they are complying with the law, and also to be sure they are claiming all the tax relief to which they are entitled.

Demands have increased for Revenue Canada to provide information, assistance in the preparation of returns, advance rulings, and other similar services to taxpayers.

The Minister of National Revenue has appointed an independent expert to undertake a thorough review of the administration of the Income Tax Act. The purpose is to find out what steps need to be taken to make Revenue Canada's service more responsive to the public without detracting from fulfillment of its responsibilities. But some legislative action can be taken immediately.

In response to representations by my colleague, the Minister of National Revenue, I propose a number of immediate changes in the law that, taken together, should contribute significantly in relieving the administrative burden on taxpayers and improving the fairness of tax administration.

The quarterly tax payments are a serious burden to many senior citizens. Therefore, I am increasing the existing $400 annual tax threshold below which individuals are exempted from having to pay quarterly tax instalments. The new threshold will be $1,000 and will be extended to corporations. In addition, where interest on late or deficient tax instalments is less than $25, it will not be assessed. These new thresholds will mean that tax instalment obligations, and the associated burden of paperwork, are eliminated for about 350,000 senior citizens and over 50,000 corporations, most of them small business and family farm corporations.

I propose a package of legislative initiatives to improve tax administration. A number are designed to facilitate the resolution of taxpayer disputes and appeals.

The period for filing formal objections to tax assessments is being extended from 90 to 180 days. In addition, rather than being required to pay taxes in dispute, taxpayers will be entitled instead to provide adequate security.

More generous provisions will be introduced relating to the awarding of costs on successful appeals to the courts. In particular, the Tax Court of Canada will be allowed to order Revenue Canada to pay up to $1,000 of the costs of a taxpayer's successful appeal.

Further, taxpayers will have a right to a refund of any overpayment of taxes when a court decides in their favour, even if Revenue Canada further appeals the decision. There are additional relieving changes relating to taxpayer elections and waivers.

A number of major administrative initiatives are also proposed for the sales and excise tax. The government will for the first time pay interest on delayed refunds of overpayments of sales and excise tax. Manufacturers will also be permitted to claim a refund of any such taxes paid on bad debts. In addition, a formal assessment and appeal system will be introduced into the Excise Tax Act. The appeal rights of taxpayers will be protected and entrenched in the law.

These and other proposals detailed in the supplementary information address a number of serious concerns relating to tax administration and represent major improvements in the protection of taxpayers' rights.

Sales Tax Changes

I am also announcing today a further change to the sales tax.

The question of whether the manufacturer's sales tax should be shifted to the wholesale level has been discussed for several years. One of the government's original objectives was to eliminate the unwarranted advantage this tax gave foreign producers competing with Canadian manufacturers in our own markets. This was particularly serious in the auto industry.

Last year I appointed a private sector committee to study alternatives. The committee has recommended that the proposed overall shift in tax to the wholesale level not be implemented. Rather, it has suggested that the government introduce modifications to the existing system to deal with specific defects. The government accepts this recommendation.

I propose, however, that the manufacturer's sales tax on highway motor vehicles be shifted to the wholesale level, effective March 1, 1984. At present, the tax on a Japanese or European car can be $100 to $200 lower than on a comparable car made in Canada or the United States. The change I propose will result in a small revenue decrease for the federal government. But it will ensure a uniform application of tax to all makes of vehicle and end the unfair advantage for imported overseas automobiles. This measure will support growth and employment in the Canadian auto industry.

Other Tax Measures

I am also proposing a number of additional amendments to the Income Tax Act and to the Customs Tariff and Excise Act that will affect Canadians in specific situations. These are described in detail in the supplementary information I shall table with this budget.

One in particular I want to mention relates to the energy sector. While circumstances in the petroleum industry are improving, there is a need for further temporary assistance, particularly for Canadian companies that are typically among the most aggressive in searching for new supplies of oil and gas. Last April, I provided support to these companies by deferring the reintroduction of the Incremental Oil Revenue Tax for one year, from June 1, 1983 to June 1, 1984. I will be proposing to defer reintroduction for another year, to June 1, 1985.

I also propose to introduce changes to facilitate the transfer of family farms from one generation to another. These changes are in keeping with the government's commitment to the preservation of the family farm.

There has been some controversy surrounding the possible application of section 31 of the Income Tax Act to farmers. The court decisions have clearly emphasized that farm losses are not in any way restricted for those farmers whose principal occupation is farming and I want to affirm that this is our policy intention. Those farmers whose principal occupation is farming should have no concern that their losses may be restricted. This includes farmers who have taken jobs to provide an extra source of income, as many farmers do in order to support their farm operation.

There is some question of the application of these rules to part-time or so-called hobby farmers. Many such persons have full-time or other occupations in the city but nevertheless carry on farming activities. Concern has been expressed that changing the loss rules to benefit those persons could have an adverse impact on farm prices and provide an inappropriate incentive for speculation in farm land. Before considering any specific changes to section 31, I intend to establish a consultative group to assess the impact that changes might have on the agricultural sector.

Partnership for Economic Security

In preparing this budget, one of my overriding concerns has been to improve the economic security of individual Canadians.

Through the recession and into the recovery, this government has maintained its commitment to a wide range of programs and policies that provide an essential level of economic support for Canadians: income support programs, health care programs, economic opportunity programs. These programs help build an environment in which economic growth can be better achieved and maintained.

I am proposing today important measures to enhance the economic security and confidence of Canadians.

Improving Pensions for Canadians

Pensions are the principal lifeline Canadians have to economic security in their retirement years. There are ways we can strengthen that lifeline.

We have had a constructive debate in this country for many years about the best way to build better pensions for Canadians. The government issued a Green Paper in December 1982. This paper was the subject of extensive review by the Parliamentary Task Force on Pension Reform, which reported at the end of last year.

Today, I want to propose actions in five important areas of pension reform.

First, too many retired Canadians are now receiving pensions that are insufficient to allow them to live in comfort and dignity. I refer to those single senior citizens who are now receiving the Guaranteed Income Supplement.

This government will never turn its back on those who spent their working lives helping to build this country, and who now need help themselves. In the Throne Speech, the government made a commitment to introduce legislation to increase the GIS for single pensioners. My colleague, the Minister of National Health and Welfare, will soon be introducing legislation to increase the maximum payment to this group of pensioners by $50 a month. The payment will increase by $25 a month on July 1 of this year and another $25 a month on December 1. This raises the guaranteed income for elderly single individuals to more than 60 per cent of the amount paid to couples, as recommended by many business, labour and women's groups.

When the GIS is combined with the universal old age pension, single pensioners will be assured of a monthly minimum income of $600, or $7,200 a year. About 750,000 single senior citizens, three-quarters of whom are women, will benefit from the increase. The additional government support will amount to $460 million in a full

year. This $50 increase is in addition to the $35 which this government introduced on July 1, 1980. As a result of these increases introduced by this government during the last four years, those elderly Canadians in greatest need will receive additional assistance of more than $1 billion next year.

Provision will also be made to see that persons receiving partial old age pensions, most of whom are immigrant Canadians, have GIS benefits sufficient to give them the same minimum income as other pensioners. About 3,000 pensioners will benefit in the coming year. The number will rise to about 25,000 by the end of the 1980s.

We have honoured our commitment to help those in greatest need.

I expect that provincial governments will not take advantage of this significant increase in benefits to senior citizens by reducing their own payments or increasing their charges on them.

Second, I intend to introduce legislation at an early date that will significantly improve minimum standards for all private pension plans under federal jurisdiction. I shall table a paper providing details of these proposals.

The changes I am proposing will provide protection against inflation for future pensions.

They will assist mobility by ensuring that employees acquire rights to their pension benefits after two years' service instead of ten, and are allowed to take their benefits with them if they move to another job.

The changes will also broaden pension coverage for full-time and part-time workers, many of whom are women.

Indeed, they will also assist women in a number of other ways: first, by requiring pension plans to provide survivor benefits and ensuring that these benefits will not end if an individual remarries; second, by requiring the pension earned to be split between spouses in the case of marriage breakdown; and third, by ensuring that women and men retiring under identical circumstances receive equal pensions.

There will also be new provisions to assure the disclosure of information and to provide for worker representation on pension advisory committees.

Time will be needed for private plans to adjust to this new regime. I am proposing that these measures take effect no later than January 1, 1987. I will seek an earlier implementation date if that is possible. I expect provincial governments to adopt similar measures in their jurisdictions.

Third, with respect to the Canada Pension Plan, my colleague, the Minister of National Health and Welfare, will soon be bringing forward several specific amendments to strengthen the CPP and improve the benefits to women that the CPP provides.

These include automatic splitting of pension benefits upon marriage breakdown or when the younger spouse reaches 65, the continuation of survivor benefits on remarriage, and the raising of pensionable earnings to the average industrial wage by

January 1987. Agreement of provincial governments to implement these measures will be sought as soon as possible.

A number of more extensive changes in the CPP will be discussed with the provinces beginning this summer. Among them are the introduction of a homemaker's pension in the CPP, improved survivor and disability benefits, the qualifying age for entitlements and the financing of CPP benefits.

Fourth, I propose to introduce a major reform of the income tax system in order to improve tax assistance for retirement saving. I shall table a discussion paper with this budget that sets out details.

It has become clear over time that a number of aspects of the tax treatment of pension savings are unfair and inflexible. For example, the tax system now provides significantly greater support and flexibility to Canadians building pensions through defined-benefit plans than it does to Canadians building pensions through money-purchase plans such as RRSPs. This inequity penalizes in particular employees of small businesses, farmers, fishermen, professionals and others who are self-employed.

I am proposing changes to put all pension plans on an equal footing for tax purposes, and to allow contribution entitlements to be carried forward from year to year on the basis of total career earnings. As a result, all Canadians will have comparable access to tax assistance. They will be able to save for retirement as their means permit without losing any entitlement to tax assistance. This will recognize that many Canadians, in their early working years, find it difficult to build pensions because they are saving for a home, bearing a heavy burden of family expenses, or investing to build up a business.

The new tax-assistance system will also be indexed by the average industrial wage, to ensure that Canadians are able to build tax-supported pensions that keep up with inflation and with real increases in living standards.

I am also proposing an innovative Registered Pension Account. This will create a tax-assisted individual savings vehicle to which employers and employees can both contribute funds that cannot be withdrawn until retirement. The Registered Pension Account will relieve many small business employers of complex pension administration burdens, as well as allowing employees improved pension portability.

The new system will provide tax assistance for an adequate pension based on total career earnings. To meet this target, Canadians will be allowed to deduct their own contributions, or contributions made for them by their employer, to any registered pension plan, up to a limit of 18 per cent of total career earnings.

In the first stage of the new system, beginning in 1985, the annual dollar limit for money-purchase plans, including RRSPs, will be increased from $5,500 to $10,000. The annual dollar limit will rise to $12,000 in 1986 and $14,000 in 1987. Limits on employee contributions to registered defined-benefit plans will be removed in 1985.

With the second stage in 1988, the new system will become fully operational. In that year the annual dollar limit for contributions to all pension plans taken together will rise to $15,500. The ceiling will thereafter be adjusted annually by changes in the

average industrial wage. The fully operational system will allow individuals to carry forward their unused annual deduction entitlements to future years.

Fifth, I am also taking immediate action to assist farmers to build better pensions for retirement. Effective this year, a special provision will be introduced to allow farmers to contribute up to $120,000 of taxable capital gains from the sale of a farm to an RRSP. The amount eligible will be $10,000 for every year they have farmed the land from 1972 to 1983. This provision recognizes the special difficulty farmers have had in providing for their retirement during the years they are building up their farm.

The new system of tax assistance for retirement saving, together with the changes I propose to the Pension Benefits Standards Act, will increase the capacity of Canadians now working to build stronger pensions for their retirement. By so doing they will help to build a strong foundation for personal economic security, while increasing savings that will support investment and growth over the medium term. This shows once again how public support for private initiative can help Canadians to help themselves, and in the process build a stronger future for all of us.

Finally, the government reaffirms its commitment to ensuring that all Canadians have adequate retirement income. It undertakes to monitor closely the reaction of provinces and the private sector to the proposals for pension reform presented in this budget. The government will be ready to discuss with them whatever additional steps may be required, and their nature and timing.

Increasing Security for Homeowners

Another area which requires attention is the security of homeowners and of prospective homebuyers. I will have three measures to announce.

Mortgage rates have fallen dramatically and have been stable for many months. Lower and stable interest rates, together with growing incomes and government incentive programs, have restored some of the confidence of Canadian homebuyers. In the past few years, however, thousands of homeowners were dealt a serious blow by mortgage interest rates that rose to unprecedented levels. The Canada Mortgage Renewal Program supported more than 20,000 Canadians in financial difficulty when they had to renew their mortgages at very high interest rates. The Canadian Home Ownership Program provided $3,000 grants to more than 260,000 first-time homebuyers. Over the past two years, the government has provided about $800 million to help Canadians own a home.

With the return of lower interest rates, and in response to the assistance provided in my April budget, new housing starts rebounded strongly in 1983. But many Canadians who were forced to renew their mortgages at very high rates in 1981 and 1982 continued to experience financial difficulties even after mortgage rates came down.

I am concerned about those Canadians who are trapped in such difficulties. The government has encouraged the co-operation of major lending institutions in assisting them. I have also considered, with my colleagues, the Minister of Public Works and the Minister of Consumer and Corporate Affairs, what additional steps can be taken to increase flexibility in the mortgage market, provide borrowers with better informa-

tion and firmer rights, and protect homeowners against extraordinary increases in mortgage rates.

The government is prepared to act in three areas to strengthen borrowers' rights and to increase the fairness and flexibility of the mortgage market in order to improve the security of Canadian homeowners. These proposals are outlined in detail in a document I am tabling with this budget.

First, the government proposes a Mortgage Rate Protection Program that will provide income security to homeowners facing mortgage renewals at much higher interest rates. All Canadians will be eligible to join the plan. An individual will pay a modest fee when renewing an existing mortgage or taking out a new one. This will protect the homeowner against extraordinary interest rate increases for a further period of years equal to the original term of the mortgage. As a consequence, someone taking out a five-year mortgage and buying coverage under the program will be guaranteed that monthly payments will remain relatively stable for a 10-year period.

Mortgage Rate Protection will provide an important element of personal security to homeowners and those wishing to purchase homes. My colleague, the Minister of Public Works, and I wish to consult with the financial community and housing industry on a number of administrative and technical details related to the operation of this program. These consultations should be concluded over the next month or so. Enabling legislation will be introduced as soon as details are settled. All homeowners entering new mortgage contracts after March 1, 1984 will be eligible to participate in the program.

Second, together with my colleague, the Minister of Consumer and Corporate Affairs, I will be proposing amendments to the Interest Act. These amendments will require disclosure of interest rate information, and prepayment rights and penalties, so that all borrowers will be able to know, precisely and simply, the terms of their contract. The amendments will also guarantee a right of prepayment for all mortgages and will limit maximum prepayment penalties in a way that is fair to both borrowers and lenders. The government intends to proceed as quickly as possible. I am also asking financial institutions to voluntarily apply the proposed prepayment measures immediately to existing mortgages.

Finally, in order to facilitate the introduction by the private sector of mortgages that run longer than five years, I shall take steps to encourage the development of mortgage-backed securities. Longer-term mortgages can provide substantial security to homeowners by guaranteeing their mortgage costs for a considerable period of time. I am prepared to propose amendments to remove any legislative barriers to the development of mortgage-backed securities, and I intend to consult with mortgage lenders to determine whether additional measures are required to support the development of such instruments by the private sector.

The measures I am proposing to improve the security of homeownership will enable and encourage more Canadians to buy their own homes. This will increase their personal economic security and contribute as well to residential construction, business investment, and growth.

Partners in Budget Making

This budget was preceded by an extensive round of consultations with Canadians from all economic sectors and all regions of the country. These consultations are an important step in carrying out the government's commitment in the Speech from the Throne to introduce more permanent mechanisms of economic consultation.

I have found these consultations extremely valuable, and I wish to thank all those who took the time and effort to present their views to me and to my colleagues.

If there was one underlying message that came through time and again, it was the need for a period of stable and consistent economic policies. Now is not the time for a radical change in direction. People also stressed that the budget process should allow major initiatives to be presented in a way that provides for informed public comment and discussion before they are put into effect.

In line with the Green Paper on the Budget Process, issued in April 1982, the government has been steadily opening up the budget making process.

Extensive consultations have now become a permanent feature of budget making. I welcome this development. Major proposals in my last budget, such as the Indexed Securities Investment Plan and improved tax incentives for research and development, have benefited considerably from the expertise and knowledge that was brought to bear on them in post-budget consultation and comment.

My budget today continues this evolution to a more open process. The government recognizes that consultation cannot and must not be a substitute for action. But proposals, such as those I have put forward today, can be improved and refined to the benefit of all when Canadians are offered a reasonable opportunity to comment on them.

Conclusion

I am tabling with this budget Ways and Means Motions relating to all the tax and tariff changes I have proposed. I am also tabling all of the budget papers to which I have referred.

These papers on profit sharing, on tax simplification, on the mortgage market, and on pension reform, contain far-reaching proposals for action. These proposals will strengthen the partnership between government and the private sector while they expand economic opportunities and improve personal economic security for Canadians. I am eager to proceed with these proposals as quickly as possible. In the coming weeks, my colleagues and I will meet with our partners in labour, business and the provinces to hear their views.

If Canadians are to meet the challenges of the future, we cannot be satisfied with past performance and past habits. These will not sustain us in a fiercely competitive international marketplace. We must become better than the competition – better at producing and marketing goods and services; better at working together for the shared economic interests of all Canadians.

If we measure up to that challenge, then we shall create new opportunities for Canadians to find good, satisfying, permanent jobs. We shall create opportunities for more Canadians to buy a home, to start or expand a small business, and to invest with confidence in our future. In short, we shall create the opportunities for Canadians to build better, more fulfilling lives on a foundation of economic strength.

That is the goal of the program of action I have presented today to lead Canada from recovery to expansion.

f1

Le discours du budget

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

Présenté à la Chambre des communes par l'honorable Marc Lalonde ministre des Finances et Député d'Outremont 15 février 1984

Table des matières

Partenaires pour assurer la croissance 1
Introduction 1
Stratégie du budget 1
Contenir l'inflation 2
Accroître l'investissement 4
Réduire le déficit 5
Assurer la croissance et l'emploi 5

Partenaires pour renforcer la compétitivité et la productivité 8
Régime de participation des employés aux bénéfices 9
Fonds pour l'aide et le commerce international 10
Simplification du régime fiscal de la petite entreprise 10
Administration plus équitable des impôts 11
Changements de la taxe de vente 13
Autres mesures fiscales 13

Partenaires pour accroître la sécurité économique 15
De meilleures pensions pour les Canadiens 15
Une meilleure protection pour les propriétaires 18

Partenaires dans l'élaboration du budget 21

Conclusion 22

Partenaires pour assurer la croissance

Introduction

Ce budget vise à édifier une économie forte et prospère qui crée des emplois durables et satisfaisants pour tous les Canadiens prêts à travailler, une économie qui offre les possibilités et la sécurité économiques que tous les Canadiens recherchent.

Mon budget traduit en actes le programme de croissance, d'initiative, de sécurité et de partenariat exposé dans le Discours du Trône.

Nous nous trouvons dans un contexte international et domestique en nette amélioration. La reprise économique mondiale s'affermit. Les menaces pesant sur le système financier ont été repoussées grâce à la coopération étroite des gouvernements, des institutions internationales et des milieux bancaires. La menace protectionniste n'a pas disparu dans le monde. Dans ce domaine, comme sur le plan financier, mes collègues et moi-même travaillons activement avec les autres gouvernements à promouvoir un contexte international plus stable et plus prévisible.

Sur le plan intérieur, nos résultats sont remarquables. Dans le budget de juin 1982, mon prédécesseur avait établi le programme 6&5 afin de porter un coup d'arrêt à l'inflation qui rongeait notre économie. Ce but a été atteint. Mon budget d'avril visait à assurer la relance. Ce but a lui aussi été atteint. La croissance a été plus forte, l'inflation plus faible et l'emploi plus élevé que prévu en avril dernier. Si nous comparons notre reprise économique à celle des autres pays, le Canada s'en tire mieux que la plupart. La croissance régulière et sûre de notre économie devrait nous placer dans le groupe de tête des pays industrialisés cette année.

Ce sont là de bons résultats. Pourtant, aucun d'entre nous ne peut être satisfait quand plus de 1.4 million de Canadiens, nos proches, nos amis et nos voisins, veulent trouver un emploi et n'y parviennent pas.

Stratégie du budget

Mon budget vise à créer des emplois par le partenariat. Le secteur privé doit être le principal créateur d'emplois. Cependant, le gouvernement peut y contribuer en fournissant l'aide souhaitable, en rendant l'administration moins lourde quand la chose est possible et en prenant le leadership quand c'est nécessaire. En fin de compte, c'est la confiance des Canadiens – consommateurs, épargnants et investisseurs – et la créativité, l'énergie et l'initiative découlant de cette confiance – qui façonneront notre avenir.

En consultant des Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions, j'ai été encouragé par le réalisme avec lequel ils envisagent nos défis économiques et

humains. Un regain de confiance s'est manifesté dans tout le pays – confiance dans notre potentiel économique et dans notre capacité de le réaliser. Nous sommes aussi de plus en plus conscients que notre avenir dépend fondamentalement d'un partenariat solide, coopératif et responsable entre les citoyens eux-mêmes, ainsi qu'entre les citoyens et leurs gouvernements.

Je proposerai aujourd'hui de nouvelles initiatives pour renforcer ce partenariat. Avant de donner des précisions sur ces initiatives, j'aimerais indiquer l'orientation générale de certaines d'entre elles.

Les résultats du programme 6&5 sont un exemple remarquable de ce que les Canadiens peuvent faire quand il s'y mettent tous ensemble. Les résultats obtenus nous permettront de maintenir en 1984 notre engagement de restreindre les prix et les salaires, mais en étant plus souples.

Pour assurer les emplois dont nous avons besoin, nous devons devenir plus efficaces, plus productifs et plus dynamiques. J'annoncerai des mesures importantes pour améliorer notre productivité, notre compétitivité et notre capacité d'exportation.

La principale source d'emploi au Canada, ce sont les centaines de milliers de petites et moyennes entreprises. J'allégerai leur fardeau administratif en simplifiant leur régime fiscal.

Une sécurité économique accrue renforcera la confiance des Canadiens et stimulera la croissance et la création d'emplois. Je proposerai des mesures novatrices afin d'accroître la sécurité des propriétaires de résidences. J'annoncerai aussi des mesures importantes pour réformer le système canadien de pension, notamment en faveur de ceux qui sont le plus dans le besoin.

Ce budget est marqué au coin de la responsabilité fiscale. Il trace la voie qui nous mènera de la reprise à l'expansion. Il favorisera la croissance des revenus et de l'emploi. Et à noter, il le fera par le soutien public de l'initiative privée.

L'initiative privée dépend de la confiance. La confiance dépend elle-même en bonne partie de la cohérence de la politique gouvernementale.

Mon objectif en qualité de ministre des Finances a été et reste simple: assurer la croissance de l'économie, pour que les Canadiens qui veulent travailler puissent trouver des emplois productifs et satisfaisants. Ma politique a toujours tendu à cette fin.

La croissance et l'emploi dépendent de notre réussite dans quatre grands domaines: résorber l'inflation, accroître l'investissement, réduire le déficit et améliorer notre compétitivité et notre productivité. Je décrirai maintenant les progrès accomplis dans les domaines de l'inflation, de l'investissement et du déficit, de même que nos perspectives des prochaines années. Je reviendrai plus longuement sur la compétitivité et la productivité.

Contenir l'inflation

Les Canadiens peuvent être fiers de notre succès collectif contre l'inflation, ramenée de 12 pour cent ou presque en juin 1982 à 4.5 pour cent à la fin de 1983.

Le programme 6&5 du gouvernement a sensiblement contribué à ce résultat. La restriction des prix et des salaires dans le secteur fédéral a aidé à ralentir l'inflation. Le défi lancé aux Canadiens était de suivre l'exemple donné par le gouvernement fédéral dans leurs propres décisions de salaires et de prix. Ce défi, ils l'ont relevé. L'inflation, après être restée dans les deux chiffres pendant trois ans, est tombée à 5.8 pour cent en moyenne en 1983, son plus faible taux annuel depuis 10 ans.

Le programme 6&5 a été appuyé par une politique fiscale et monétaire responsable. Cette politique restera axée vers une croissance réelle sans accélération de l'inflation.

Cependant, le programme 6&5 expirera graduellement à partir de la fin juin. juin.

Au cours des derniers mois, j'ai bénéficié des consultations tenues avec des représentants du monde du travail et des milieux d'affaires, d'autres associations, des membres du Parlement et mes homologues des provinces. Les Canadiens reconnaissent le rôle essentiel joué par le programme dans notre passage d'un monde de récession à 12 pour cent à un monde de reprise à 5 pour cent. Ils ont pressé le gouvernement fédéral de continuer à faire preuve de leadership dans la lutte contre l'inflation. La plupart nous ont cependant averti que les distorsions résultant d'une simple prolongation du programme risquaient de faire plus de mal que de bien.

Convaincu que je suis que les décisions de prix et de salaires du secteur privé ne relanceront pas l'inflation, je ne propose pas de nouveaux indicateurs pour le secteur privé. De plus, à compter du 1er janvier 1985, les allocations familiales, les prestations de Sécurité de la vieillesse, les pensions de la fonction publique ainsi que les tranches de revenu imposable et les déductions fiscales redeviendront entièrement indexées sur la hausse du coût de la vie.

Je suis cependant conscient du devoir fondamental de tous les gouvernements de continuer à faire preuve de discipline dans leurs propres décisions de prix et de salaires.

Le gouvernement fédéral continuera de donner l'exemple. J'affirme aujourd'hui notre volonté de continuer à restreindre les prix et les salaires au niveau fédéral.

La politique actuelle de limitation des hausses du prix des biens et des services vendus par le gouvernement fédéral, ses sociétés de la Couronne et les industries réglementées au niveau fédéral sera prolongée d'un an. L'indicateur de prix sera ramené de 5 à 4 pour cent pendant cette période.

Le contrôle législatif des traitements du secteur public ne sera pas prolongé.

Conformément aux vœux des syndicats du secteur public et de beaucoup d'autres, le gouvernement est disposé à reprendre la négociation collective à l'expiration de la législation. Nous serons fermes, nous serons responsables et nous serons justes dans les négociations. Aucun paiement de rattrapage ne sera accordé et nous serons guidés par les quatre grands principes:

- Les règlements salariaux dans le secteur fédéral contribueront à réduire l'inflation et seront financièrement responsables.
- Ils seront basés sur des comparaisons de rémunération globale avec le secteur privé; c'est-à-dire que la sécurité d'emploi, les pensions, les heures de travail et autres facteurs entreront en ligne de compte.

- Ils ne devraient pas devancer le secteur privé pour des emplois comparables.
- Ils viseront à promouvoir l'accroissement de la productivité et du rendement, et à tenir compte des responsabilités relatives de travail.

S'il apparaissait dans des cas précis que les décisions arbitrales dans le secteur public ou les règlements salariaux dans nos sociétés de la Couronne sont trop élevés en regard de ces principes ou qu'une entente salariale raisonnable est impossible sans des grèves longues, perturbatrices, et néfastes à l'intérêt public, le gouvernement demandera au Parlement de légiférer un règlement salarial.

De plus, mon collègue le président du Conseil du Trésor, entamera des consultations avec le monde du travail et d'autres groupes intéressés sur les propositions de modification de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Cette loi, qui établit le cadre de la négociation collective dans la fonction publique fédérale, n'a pas été mise à jour depuis son instauration en 1967. Le gouvernement comme les syndicats du secteur public veulent l'adapter aux réalités actuelles.

Pour 1984, je prévois une inflation moyenne d'environ 5 pour cent, contre 5.8 pour cent en 1983. Les projections économiques que je déposerai avec ce budget prévoient de nouveaux progrès d'ici le milieu de la décennie dans le ralentissement de l'inflation. Grâce aux mesures que je viens d'annoncer, les décisions fédérales en matière de prix et de salaires contribueront à ce résultat. Je m'attends à ce que les autres gouvernements et le secteur privé continuent de faire leur part.

Accroître l'investissement

De nouveaux emplois viendront d'une expansion de l'activité des entreprises dans tout le Canada, afin de répondre aux besoins des Canadiens et des acheteurs étrangers. Cette expansion nécessitera des investissements.

Les investissements publics, en particulier ceux du gouvernement fédéral, stimuleront la croissance économique cette année. Sous l'impulsion des Projets spéciaux de relance, nos dépenses d'investissement augmenteront de plus de 25 pour cent en 1984.

Les investissements des entreprises ont diminué d'environ 9 pour cent en 1983, soit moins que je l'avais prévu en avril dernier. Les entreprises ont sensiblement amélioré leur situation financière l'an dernier. Une reprise vigoureuse, une inflation et des taux d'intérêt moins élevés et une productivité plus forte ont contribué au net redressement des bénéfices des entreprises. Les bénéfices sont encore inférieurs à leur niveau passé, mais ils remontent. Leur redressement, joint à des marchés boursiers beaucoup plus fermes et aux encouragements fiscaux présentés dans mon budget d'avril pour favoriser l'investissement privé, a aidé les entreprises à renforcer notablement leur bilan. Tous ces facteurs positifs commencent à produire un accroissement des projets d'investissement.

Les achats d'équipement, après un redressement au second semestre de 1983, devraient marquer une vive hausse cette année, dépassant d'à peu près 7 pour cent le niveau de 1983. Des taux d'intérêt stables et une consommation en croissance

devraient encourager les entreprises à moderniser et à accroître leur appareil de production. La construction d'usines devrait repartir au second semestre. Je prévois une hausse globale des investissements des entreprises de 2 1/4 pour cent en 1984. A partir de 1985, ces investissements devraient être un facteur important de croissance économique au Canada.

Réduire le déficit

Quand les entreprises accroissent leurs investissements, le gouvernement doit réduire ses besoins financiers.

En avril, j'avais estimé le déficit du gouvernement pour 1983-84 à $31.3 milliards. Mes estimations actuelles de recettes et de dépenses ne sont guère différentes de celles que j'avais présentées au Parlement en avril 1983.

Les changements apportés aux projections de recettes et de dépenses se traduiront par un déficit d'environ $31.5 milliards pour l'exercice. Les besoins financiers du gouvernement seront d'environ $27 milliards.

Le déficit a permis de soutenir le bien-être des Canadiens et l'activité économique pendant la période difficile de la récession et de la première année de reprise. Les besoins financiers actuels ont été financés sans pousser les taux d'intérêt à la hausse, grâce à l'abondance de l'épargne et à la faiblesse des investissements des entreprises. Il devra cependant réduire son déficit à mesure que l'investissement se redressera et que l'économie progressera.

Je reste déterminé à réduire le déficit fédéral sans nuire pour autant à nos perspectives économiques. La stratégie financière exposée en avril dernier s'est révélée la bonne.

Au cours du prochain exercice, compte tenu des mesures proposées dans ce budget, le déficit diminuera de près de $2 milliards pour descendre à $29.6 milliards. Les besoins financiers seront de $25.6 milliards.

A moyen terme, le déficit continuera de baisser, conformément à la stratégie prévue en avril dernier, passant de plus de 8 pour cent du Produit national brut cette année à environ 4.7 pour cent d'ici 1987-88. Les besoins financiers diminueront encore plus vite, tombant de 6.9 pour cent du Produit national brut cette année à 3.4 pour cent d'ici 1987-88.

Assurer la croissance et l'emploi

Créer des emplois pour les Canadiens qui veulent travailler est notre objectif primordial. Les progrès que nous réalisons dans le ralentissement de l'inflation, l'amélioration de la compétitivité, le redressement des investissements et la réduction du déficit se font sentir sur le plan de la croissance et de l'emploi.

La première année de reprise a été plus vigoureuse que prévu en avril dernier. Nous avons obtenu en 1983 une progression réelle d'environ 3 pour cent, au lieu des

2.3 pour cent que j'avais projetés. L'emploi aussi a augmenté plus que prévu. Environ 400,000 emplois ont été créés en 1983.

Le gouvernement fait un effort considérable pour atténuer les difficultés du chômage et accélérer la création de nouveaux emplois.

Dans mon budget d'avril, j'avais annoncé un Programme spécial de relance de $4.8 milliards visant à créer des emplois en accélérant les investissements productifs. La moitié de ces fonds est mise à la disposition du secteur privé, pour y soutenir l'investissement. Les $2.4 milliards restants sont consacrés à l'amélioration des installations publiques dans des secteurs clés de l'économie et dans toutes les régions. Les travaux ont maintenant commencé dans plus de 200 Projets spéciaux de relance afin d'améliorer nos capacités de recherche fondamentales, nos infrastructures portuaires, notre réseau de transport, nos installations agricoles et nos attraits touristiques. Plus de $1 milliard sera consacré à ces projets en 1984-85. Ces installations soutiendront l'investissement privé et contribueront à la croissance dans tout le pays, créant des emplois pour des milliers de Canadiens.

Outre le Programme spécial de relance, le gouvernement a déjà engagé plus de $2.3 milliards, au cours du prochain exercice, pour fournir directement des possibilités d'emploi et de formation à près de 550,000 Canadiens. Cela comprend les $400 millions supplémentaires annoncés dans le dernier Discours du Trône.

La création d'emplois pour nos jeunes est une priorité. Notre vitalité future en dépend. Ce serait une tragédie nationale que nos jeunes ne puissent réaliser leur potentiel. Le Discours du Trône annonçait des fonds de plus de $1 milliard pour aider les jeunes Canadiens à acquérir des compétences nouvelles et à trouver des emplois satisfaisants dans les secteurs privé, bénévole et public. Le Premier ministre a aussi annoncé la nomination d'un ministre d'État à la Jeunesse afin de superviser la coordination des programmes d'aide aux jeunes Canadiens. J'annonce aujourd'hui que ces fonds seront accrus de $150 millions.

Au cours du prochain exercice, les sommes consacrées par le gouvernement aux Projets spéciaux de relance et à l'aide directe à l'emploi dépasseront $3.5 milliards. C'est environ $525 millions de plus que pour le présent exercice.

Il faut cependant reconnaître que l'action du gouvernement a des limites. Les emplois sastifaisants et durables que recherchent les Canadiens doivent être fournis par une économie saine et prospère, animée par un secteur privé vigoureux.

Je prévois une croissance d'environ 5 pour cent en 1984, contre 3 pour cent l'an dernier. Une nouvelle et forte augmentation de l'emploi — environ 3.5 pour cent — accroîtra le revenu personnel des Canadiens. Le revenu total des particuliers, après inflation et impôts, devrait progresser en 1984, après une diminution au cours des deux dernières années. La consommation devrait se renforcer en 1984 grâce à cette hausse du revenu des particuliers et à une légère baisse de leur taux d'épargne.

Le redressement du marché résidentiel l'an dernier se poursuivra grâce à 170,000 mises en chantier environ, en moyenne annuelle. Les dépenses d'investissement du gouvernement, notamment les Projets spéciaux de relance apporteront un soutien important. Je m'attends à ce que le rôle des investissements des entreprises se

renforce pendant l'année, pour devenir le principal soutien de l'expansion à moyen terme.

La croissance réelle devrait se poursuivre à moyen terme et s'établir à près de 4 pour cent par an en moyenne de 1985 à 1988. La progression de l'emploi demeurera forte. Selon les projections, près de 1.6 million de nouveaux emplois seront créés de 1984 à 1988. Cependant, la population active s'accroîtra aussi, notamment en 1984, l'expansion des possibilités d'emploi incitant bien des Canadiens à revenir sur le marché du travail. Le taux de chômage risque donc de ne pas baisser de façon très marquée cette année. Il devrait toutefois fléchir régulièrement, pour descendre aux environs de 7.5 pour cent d'ici 1988.

Ces prévisions ne sont pas des objectifs. Nos résultats de l'an dernier ont prouvé qu'en travaillant ensemble nous pouvions faire mieux que prévu. Nous devrions essayer de répéter cette performance. Les mesures que je vais annoncer y contribueront.

Partenaires pour renforcer la compétitivité et la productivité

Je traiterai maintenant de la compétitivité et de la productivité de l'économie canadienne.

Le renforcement de notre compétitivité est un défi crucial pour tous. C'est un défi à relever si nous voulons créer de nouvelles possibilités économiques et de nouveaux emplois.

Nous progressons. L'an dernier, le ralentissement des coûts et la forte croissance de la productivité nous ont aidé à maintenir notre compétitivité internationale. Nos exportations ont augmenté de plus de 5 pour cent, accroissant notre part du marché mondial.

Pour que le Canada continue de croître, nous devons être mieux armés pour rivaliser avec nos partenaires commerciaux, tant sur notre propre marché qu'à l'étranger. Cela signifie que nous devons comprimer nos coûts et être plus productifs. Nous devons être de niveau international. Le gouvernement est résolu à renforcer le système commercial international. La seule façon de croître et de prospérer est d'améliorer notre propre performance et non pas de nous couper du reste du monde.

Il y a trois semaines, j'annonçais que les représentants des milieux d'affaires et du monde du travail s'étaient entendus sur le mandat et la structure du Centre canadien du marché du travail et de la productivité. Le gouvernement fédéral a prévu environ $27 millions pour le fonctionnement du Centre au cours des quatre prochaines années. La création de ce centre est un aboutissement de ce que je considère comme l'une des initiatives les plus importantes du budget d'avril 1983: établir un nouveau partenariat national entre les travailleurs, les entreprises et les gouvernements afin d'affronter la rude concurrence des années 80 et de créer les emplois dont les Canadiens ont besoin. Ce partenariat ne peut être imposé par la loi: il doit reposer sur le sens profond des intérêts économiques communs.

Je tiens à remercier les représentants du monde du travail et des milieux d'affaires qui ont travaillé ensemble pour faire du Centre une réalité. Je suis certain qu'il apportera bientôt une précieuse contribution à l'accroissement de la productivité et de l'emploi.

Pour assurer l'efficacité et la compétitivité de notre économie à long terme, ma collègue le ministre de la Consommation et des Corporations proposera bientôt des modifications de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. En modernisant la politique de la concurrence, le gouvernement aidera à promouvoir l'efficacité et la croissance. Une bonne politique de la concurrence permet aux producteurs efficaces de prospérer et assure un traitement équitable aux grandes sociétés, aux petites

entreprises et aux consommateurs. Les modifications proposées aideront les entreprises canadiennes à relever le défi de la concurrence étrangère dans le pays et à l'étranger.

J'annonce aujourd'hui de nouvelles mesures pour aider les employés et les employeurs canadiens à bâtir une économie plus productive et plus compétitive.

Régime de participation des employés aux bénéfices

La clé du succès est la productivité. Investir dans un équipement moderne est une nécessité. L'éducation, la formation et la recherche sont tout aussi nécessaires. Cependant, il faut que tous ces efforts aillent dans le même sens, ce qui veut dire amener les Canadiens à coopérer en milieu de travail pour fabriquer de meilleurs produits à meilleur prix.

Les dirigeants dynamiques sont conscients de cette nécessité. Les méthodes traditionnelles de gestion s'adaptent à l'évolution des attitudes et à la montée des aspirations des travailleurs. Les employés d'aujourd'hui veulent être informés des objectifs et des résultats de leur entreprise. Ils veulent connaître le pourquoi, et pas seulement le comment, des choses. Ils veulent participer aux décisions qui touchent leur cadre de travail et la sécurité de leur emploi. Ils veulent aussi que leur contribution personnelle au succès de l'entreprise soit reconnue et récompensée. Répondre à ces aspirations légitimes peut être très profitable tant pour l'entreprise que pour les employés.

Le gouvernement est persuadé qu'une meilleure coopération entre employeurs et employés est essentielle pour la croissance économique.

Je propose donc d'encourager ce processus en offrant une aide fiscale à un nouveau Régime de participation des employés aux bénéfices.

Le gouvernement accordera un crédit d'impôt de 10 pour cent des bénéfices partagés en vertu du régime. Soixante pour cent du crédit d'impôt iront aux employés et 40 pour cent à l'employeur.

Le Régime de participation des employés aux bénéfices vise à compléter la négociation collective, non à la remplacer. L'expérience a prouvé que, pour réussir, la participation aux bénéfices ne pouvait être un substitut à des salaires concurrentiels.

Toute entreprise désireuse d'adopter le régime devra former un comité employés-employeur. Les modalités du régime devront être acceptées à la fois par le personnel et la direction.

Je déposerai avec ce budget un document donnant plus de détails sur le régime proposé. Je voudrais passer bientôt à l'étape législative pour permettre à ces régimes d'entrer en vigueur en 1985. Je me propose donc de consulter sans retard les provinces, les milieux d'affaires et le monde du travail pour obtenir leur point de vue et leur coopération.

Je compte aussi élargir l'aide fiscale aux options d'achat d'actions des employés. Ce mécanisme permet de récompenser le dynamisme et l'initiative des employés. Il leur donne une incitation directement liée à leur capacité d'accroître la productivité, la compétitivité et la croissance de leur entreprise.

Fonds pour l'aide et le commerce international

L'aide publique peut faire beaucoup pour accroître le rôle que notre secteur privé peut jouer dans le développement international.

Dans mon budget d'avril, j'avais souligné l'importance des exportations pour la relance et l'expansion de l'économie. J'avais établi un fonds spécial pour la relance des exportations de $180 millions afin de permettre à la Société pour l'expansion des exportations d'accorder une aide accrue à nos exportateurs.

Les pays en développement offrent de nombreux débouchés à notre secteur privé. Cependant, plusieurs de ces pays éprouvent des problèmes exceptionnellement graves de balance des paiements qui entravent leurs efforts de développement et leur capacité d'importation. Pour investir, ces pays doivent souvent disposer d'un financement extérieur à conditions avantageuses. Pour répondre à ce besoin, dans notre propre intérêt ainsi que dans le leur, nous exigerons une meilleure coordination de nos politiques d'aide au développement et de financement des exportations.

Dans le Discours du Trône, le gouvernement rappelait son engagement de consacrer 0.5 pour cent du PNB à l'aide publique au développement d'ici le milieu des années 80 et de la porter à 0.7 pour cent d'ici la fin de la décennie. Cet engagement obligera le Canada à renforcer ses programmes classiques d'aide au développement ainsi qu'à instaurer de nouveaux mécanismes d'aide.

A cet égard, j'annonce que, à mesure que nous nous rapprocherons de l'objectif de 0.7 pour cent du PNB, jusqu'à la moitié de la hausse de l'aide publique canadienne au développement sera affectée à un fonds spécial qui aidera les entreprises canadiennes à se tailler une place plus importante dans les pays en développement. D'ici 1990, jusqu'à $1.3 milliard pourra être consacré à ce fonds afin de fournir un financement aux projets qui tiennent une place prioritaire dans les plans de développement des pays bénéficiaires, pour lesquels les entreprises canadiennes sont compétitives et qui exigent un financement à conditions avantageuses.

Le gouvernement élaborera des lignes directrices pour l'utilisation de ce fonds, en consultation avec les milieux d'affaires. L'objectif sera d'aider les entreprises canadiennes à fournir davantage de biens et de services pour soutenir le développement du tiers-monde et à accroître leur part des projets multilatéraux de développement. Le gouvernement veut aussi renforcer la coopération industrielle entre le Canada et les pays en développement.

Simplification du régime fiscal de la petite entreprise

L'une des responsabilités importantes du gouvernement envers le secteur privé est de veiller à ce que les règles du jeu restent simples et claires. Trop de talent, d'argent et d'énergie sont gaspillés à tenir des registres compliqués, à remplir des déclarations difficiles et à essayer de comprendre une législation toujours plus ardue. Le ministre d'État à la petite entreprise et moi-même avons reçu de nombreuses observations sur la complexité du régime fiscal des petites entreprises. Avec les avis des organisations de petites entreprises et de fiscalistes, j'ai consacré beaucoup d'efforts à simplifier le régime fiscal.

La simplification fiscale peut libérer des ressources précieuses qui seraient mieux utilisées à faire marcher et prospérer les entreprises. Certes, le régime fiscal présente inévitablement une certaine complexité pour traiter tout l'éventail des situations qui caractérisent une économie complexe. Je tiens cependant à simplifier le système dans la mesure du possible. Je propose ce soir une initiative importante dans ce sens, tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire. Je me propose de poursuivre mes efforts à cet égard.

Les petites entreprises sont la principale source de dynamisme et de création d'emplois au Canada. C'est donc un secteur tout indiqué pour commencer à simplifier l'impôt. La simplification du régime fiscal des petites entreprises peut être aussi importante que l'aide financière considérable que leur fournit le gouvernement.

Je déposerai avec le budget un document proposant une simplification importante du régime fiscal de la petite entreprise. L'objet initial du compte des déductions cumulatives était de limiter le taux réduit d'imposition de la petite entreprise aux compagnies ayant moins de $1 million de revenu cumulatif d'entreprise. Cela obligeait cependant toutes les peties corporations commerciales à tenir ce compte, peu importe leur taille. Ce compte est un véritable casse-tête législatif et administratif. Je propose de l'éliminer. Cela réduira la paperasse et les registres à tenir par près de 300,000 petites entreprises canadiennes.

Nous allégerons aussi le fardeau administratif des petites entreprises en supprimant la distinction entre le revenu d'entreprise active et le revenu d'entreprise non admissible et en simplifiant les dispositions traitant des entreprises de placement désignées, des entreprises de prestation de services personnels et des sociétés formées de corporations.

Ces propositions diminueront des deux tiers la législation fiscale de la petite entreprise, raccourciront et simplifieront la déclaration d'impôt et réduiront les tâches de tenue de registres. Ces mesures apporteront aussi des économies d'impôt supplémentaires aux petites et moyennes entreprises en expansion. Au cours de leur première année complète d'application, les impôts fédéraux des corporations privées sous contrôle canadien seront réduits de $150 millions.

Lors de mes consultations sur la simplification fiscale, bien des Canadiens m'ont déclaré que la rapidité des changements apportés au régime fiscal au cours des dernières années était en soi une source de complexité. Je veux donc donner aux intéressés le temps de faire leurs commentaires sur ces mesures. Le document que je déposerai aujourd'hui contient des propositions détaillées et un avant-projet de législation. J'espère recevoir tout commentaire d'ici le 15 avril afin de présenter un projet de loi peu après. Les mesures entreront en vigueur après leur adoption par le Parlement.

Administration plus équitable des impôts

Le régime fiscal canadien repose sur l'autocotisation et l'observation volontaire. Cependant, la Loi est si complexe que le contribuable a souvent du mal à remplir sa déclaration d'impôt. Il lui est de plus en plus difficile d'être certain de respecter la loi et de réclamer tous les allégements auxquels il a droit. On demande de plus en plus à

Revenu Canada de fournir des renseignements, d'aider à remplir les déclarations, d'indiquer à l'avance sa position et d'offrir d'autres services du même genre aux contribuables.

Le ministre du Revenu national a chargé un expert indépendant d'examiner à fond l'administration de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le but est de déterminer les mesures à prendre pour améliorer le service de Revenu Canada au public, sans l'entraver dans l'exécution de son mandat. Cependant, certaines mesures peuvent être prises dès maintenant.

Pour répondre aux instances de mon collègue le ministre du Revenu national, je propose aujourd'hui plusieurs changements immédiats de la Loi qui, pris dans leur ensemble, devraient alléger sensiblement le fardeau administratif des contribuables et rendre l'administration des impôts plus équitable.

Les acomptes provisionnels d'impôt à verser chaque trimestre sont un véritable fardeau pour beaucoup de personnes âgées. J'accrois donc le seuil annuel d'impôt de $400 en-deçà duquel les particuliers sont dispensés d'acomptes provisionnels. Le nouveau seuil sera fixé à $1,000 et étendu aux corporations. De plus, quand l'intérêt sur les acomptes d'impôt tardifs ou insuffisants sera inférieur à $25, il ne sera pas facturé. Ces nouveaux seuils dispenseront des acomptes provisionnels d'impôt – et de la paperasse correspondante – environ 350,000 citoyens du troisième âge et plus de 50,000 corporations, dont la plupart sont des petites entreprises et des corporations agricoles familiales.

Je propose un ensemble de changements législatifs pour améliorer l'administration des impôts. Plusieurs visent à faciliter le règlement des litiges fiscaux et les appels des contribuables.

Le délai accordé au contribuable pour s'opposer officiellement à une cotisation est porté de 90 à 180 jours. De plus, au lieu d'être obligé de payer les impôts contestés, le contribuable aura le droit de fournir à la place une garantie suffisante.

Des dispositions plus généreuses seront instaurées pour l'adjudication des dépens en cas d'appel favorable au contribuable devant les tribunaux. La Cour canadienne de l'impôt pourra ordonner à Revenu Canada d'assumer jusqu'à $1,000 des frais d'appel d'un contribuable qui obtient gain de cause.

Le contribuable aura aussi droit au remboursement de tout impôt payé en trop lorsqu'un tribunal rend une décision en sa faveur, même si Revenu Canada fait appel de la décision. D'autres allégements sont apportés au contribuable en matière de choix et de renonciation.

J'apporte aussi plusieurs améliorations importantes à l'administration des taxes de vente et d'accise. Le gouvernement commencera à payer des intérêts aux contribuables si des paiements en trop de taxes tardent à être remboursés. Les fabricants pourront aussi demander le remboursement des taxes de vente ou d'accise remises sur les ventes qui deviennent de mauvaises créances. De plus, un mécanisme de cotisation et d'appel sera incorporé à la *Loi sur la taxe d'accise*. Les droits d'appel des contribuables seront enchâssés dans la Loi.

Ces propositions ainsi que d'autres décrites dans les renseignements supplémentaires répondent à un certain nombre de préoccupations sérieuses soulevées par l'administration des impôts et représentent une amélioration importante des droits du contribuable.

Changements de la taxe de vente

Je propose aussi un autre changement de la taxe de vente.

La question de savoir si la taxe sur les ventes des fabricants devrait passer au niveau du gros est étudiée depuis plusieurs années. L'un des objectifs du gouvernement était d'éliminer l'avantage injustifié que cette taxe donnait aux producteurs étrangers concurrençant les fabricants canadiens sur notre propre marché. Le problème était particulièrement sérieux dans l'industrie automobile.

L'an dernier, j'avais nommé un comité du secteur privé afin d'étudier les options. Le comité a préconisé de ne pas déplacer la taxe au niveau du gros en général. Il a plutôt recommandé au gouvernement de pallier les lacunes particulières du système actuel. Le gouvernement accepte cette recommandation.

Je propose cependant de faire passer au niveau du gros, à compter du 1er mars 1984, la taxe de vente des fabricants sur les véhicules routiers. A l'heure actuelle, la taxe subie par une automobile japonaise ou européenne peut être inférieure de $100 à $200 à celle qui frappe une automobile comparable produite au Canada ou aux États-Unis. Le changement que je propose entraînera une légère diminution des recettes fédérales. Il assurera cependant une application uniforme de la taxe à toutes les marques de véhicules et mettre fin à l'avantage injustifié dont bénéficiaient les automobiles importées d'outre-mer. Cette mesure soutiendra la croissance et l'emploi dans l'industrie automobile canadienne.

Autres mesures fiscales

Je propose d'apporter à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, au Tarif des douanes et à la *Loi sur les douanes* plusieurs autres changements intéressant les Canadiens placés dans des cas particuliers. Ces changements sont décrits dans les renseignements supplémentaires que je déposerai avec ce budget.

Une mesure que je tiens à mentionner touche le secteur de l'énergie. Bien que la situation s'améliore dans l'industrie pétrolière, il faut y maintenir une aide temporaire, en particulier pour les entreprises canadiennes qui sont généralement les plus dynamiques dans la recherche de nouvelles sources de pétrole et de gaz. En avril dernier, j'avais apporté un soutien à ces entreprises en repoussant d'un an le rétablissement de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires, du 1er juin 1983 au 1er juin 1984. Je propose de différer le rétablissement de cette taxe d'une autre année, jusqu'au 1er juin 1985.

Je propose aussi des changements qui faciliteront le transfert des exploitations agricoles familiales entre générations. Ces changements sont conformes à l'engagement du gouvernement de préserver l'exploitation agricole familiale.

L'application possible de l'article 31 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* aux agriculteurs a suscité une certaine controverse. Les tribunaux ont clairement souligné dans leurs jugements que les pertes agricoles sont restreintes d'aucune façon pour les contribuables dont l'agriculture est la principale occupation, et je tiens à affirmer que tel est bien le but de notre politique. Ceux dont l'agriculture est la principale activité n'ont pas à craindre que leurs pertes ne soient restreintes. Cela comprend les agriculteurs qui ont pris un travail pour compléter leur revenu, comme le font bien des agriculteurs pour soutenir leur exploitation.

La question de l'application de ces règles se pose pour ceux qui pratiquent l'agriculture à temps partiel ou comme passe-temps. Nombre de ces personnes ont une activité professionnelle ou autre à plein temps en ville. Certains craignent qu'une modification des règles sur les pertes en faveur de ces personnes n'ait un effet négatif sur le prix des fermes et n'encourage la spéculation sur les terres agricoles. Avant d'envisager un changement quelconque de l'article 31, je me propose d'établir un groupe consultatif qui étudiera les effets que des modifications pourraient avoir sur le secteur agricole.

Partenaires pour accroître la sécurité économique

En préparant ce budget, l'une de mes principales préoccupations a été d'améliorer la sécurité économique des Canadiens.

Tout au long de la récession et de la reprise, le gouvernement a tenu à maintenir toute une gamme de programmes apportant un appui économique essentiel aux Canadiens, en matière de soutien du revenu, de soins de santé et de possibilités économiques. Tous ces programmes contribuent à créer des conditions favorables à la croissance économique et à son maintien.

Je propose aujourd'hui d'importantes mesures pour améliorer la sécurité économique et la confiance des Canadiens.

De meilleures pensions pour les Canadiens

Les pensions sont le principal garant de la sécurité économique des Canadiens à la retraite. Nous voulons et pouvons les renforcer.

Un débat constructif a été mené dans le pays pendant plusieurs années sur la meilleure façon d'assurer de meilleures pensions aux Canadiens. En décembre 1982, le gouvernement avait publié un Livre vert sur la question. Ce document a été étudié à fond par le Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions, qui a produit son rapport à la fin de 1983.

Je propose aujourd'hui d'agir dans cinq domaines importants de la réforme des pensions.

En premier lieu, trop de retraités Canadiens reçoivent des pensions insuffisantes pour vivre dans le confort et la dignité. Je veux parler des personnes âgées vivant seules qui reçoivent le Supplément de revenu garanti.

Ce gouvernement n'abandonnera jamais ceux qui, après avoir leur vie durant aidé à bâtir ce pays, ont maintenant besoin d'aide. Dans le Discours du Trône, le gouvernement s'était engagé à accroître le SRG versé aux pensionnés vivant seuls. Ma collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, déposera bientôt un projet de loi visant à hausser de $50 par mois la prestation maximale de ces pensionnés. Le SRG augmentera de $25 par mois le 1er juillet prochain et de $25 le 1er décembre. Cela portera le revenu garanti aux personnes âgées vivant seules à plus de 60 pour cent du montant versé aux couples, comme le recommandaient de nombreux groupes du mouvement féminin, du milieu des affaires et du monde du travail.

Si l'on combine le SRG à la pension universelle de sécurité de la vieillesse, les pensionnés vivant seuls seront assurés d'un revenu minimal de $600 par mois, soit $7,200

par an. Environ 750,000 personnes âgées vivant seules, dont les trois quarts sont des femmes, bénéficieront de cette augmentation. L'aide supplémentaire versée par le gouvernement s'élèvera à $460 millions sur une année complète. Cette hausse de $50 s'ajoute à celle de $35 instaurée par ce gouvernement le 1er juillet 1980. Grâce à ces augmentations accordées au cours des quatre dernières années, les Canadiens âgés qui sont le plus dans le besoin recevront une aide supplémentaire équivalant à plus de $1 milliard l'an prochain.

Nous veillerons aussi à ce que les personnes qui reçoivent une pension partielle de Sécurité de la vieillesse – pour la plupart des immigrants canadiens – aient des prestations de SRG suffisantes pour disposer du même revenu minimum que les autres pensionnés. Environ 3,000 pensionnés bénéficieront de cette mesure cette année. Leur nombre montera à 25,000 environ d'ici la fin de la décennie.

Nous avons tenu notre engagement d'aider ceux qui en avaient le plus besoin.

J'espère que les provinces ne profiteront pas de cette hausse appréciable des prestations aux personnes âgées pour réduire leurs propres versements ou accroître leurs prélèvements.

En second lieu, je compte présenter sous peu un projet de loi qui améliorera sensiblement les normes minimales de tous les régimes privés de pension réglementés au niveau fédéral. Je déposerai un document donnant des détails sur ces propositions.

Les changements que je propose protégeront à l'avenir les pensions contre l'inflation.

Ils favoriseront la mobilité des employés en leur assurant l'acquisition de leurs droits de pension après deux années de service au lieu de dix et en leur permettant de les transférer s'ils changent d'emploi.

Les changements étendront aussi le champ des pensions pour les employés à plein temps et les employés à temps partiel, dont beaucoup sont des femmes.

En fait, ces propositions bénéficieront aux femmes de plusieurs autres façons: premièrement, en obligeant les régimes de pension à prévoir des pensions de survivant et à ne pas en arrêter le paiement en cas de remariage; deuxièmement, en exigeant le partage des pensions acquises entre les conjoints en cas de rupture du mariage; troisièmement, en assurant des pensions égales aux femmes et aux hommes qui prennent leur retraite dans des conditions identiques.

De nouvelles dispositions permettront aux employés d'être mieux informés et d'être représentés dans les comités consultatifs des régimes de pensions.

Il faudra du temps aux régimes privés pour s'adapter à ce nouveau régime. Je propose que ces mesures entrent en vigueur au plus tard le 1er janvier 1987. Je chercherai à avancer leur date d'application si cela est possible. Je compte sur les provinces pour adopter des mesures analogues dans leur domaine de compétence.

En troisième lieu, en ce qui concerne le Régime de pensions du Canada, ma collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social proposera bientôt plusieurs modifications précises afin de renforcer le RPC et d'améliorer les prestations que ce régime offre aux femmes.

Ces propositions comprennent le partage automatique des prestations de pensions en cas de rupture du mariage ou quand le plus jeune des conjoints arrive à 65 ans, le maintien des prestations de survivant en cas de remariage et le relèvement des gains ouvrant droit à pension au niveau du salaire moyen dans l'industrie d'ici janvier 1987. Nous demanderons un accord rapide des provinces pour mettre en œuvre ces mesures.

Plusieurs changements plus importants du RPC seront débattus avec les provinces à partir de l'été. Mentionnons la possibilité d'une pension de personne au foyer, l'amélioration des prestations de survivant et d'invalidité, l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite et le financement du RPC.

En quatrième lieu, je propose d'apporter une réforme importante au régime fiscal des particuliers afin d'améliorer l'aide fiscale à l'épargne-retraite. Je déposerai avec ce budget un document d'étude donnant des détails sur cette réforme.

Il est devenu clair, avec le temps, que plusieurs aspects du régime fiscal de l'épargne-retraite manquent d'équité et de souplesse. Par exemple, le régime actuel accorde une aide et une souplesse nettement plus grandes aux Canadiens qui participent à un régime à prestations déterminées qu'à ceux qui ont un régime à cotisations définies tel qu'un REER. Cette inégalité pénalise notamment les employés de petites entreprises, les agriculteurs, les pêcheurs, les professionnels et les autres personnes travaillant à leur compte.

Je propose des changements qui mettront tous les régimes de pensions sur un pied d'égalité en matière fiscale et permettront le report annuel des droits de cotisation basés sur l'ensemble des gains de la carrière. Tous les Canadiens auront ainsi un accès comparable à l'aide fiscale. Ils pourront épargner en vue de la retraite selon leurs moyens, sans perdre leurs droits à l'aide fiscale. Cela tiendra compte du fait que bien des Canadiens, au début de leur vie active, ont du mal à épargner pour leur retraite parce qu'ils veulent s'acheter une maison, ont de grosses dépenses familiales ou investissent dans une entreprise.

Le nouveau système d'aide fiscale sera également indexé sur le salaire moyen dans l'industrie, pour permettre aux Canadiens de se constituer des pensions qui suivent l'inflation et la hausse réelle du niveau de vie.

Je propose également d'instaurer un nouveau Compte enregistré de pension, un mécanisme individuel d'épargne auquel les employeurs et les employés pourront verser des fonds qui ne pourront être retirés avant la retraite. Le Compte enregistré de pension dispensera beaucoup de petites entreprises des tâches complexes d'administration des pensions, tout en donnant aux employés une meilleure transférabilité.

Le nouveau système accordera une aide fiscale permettant de constituer une pension adéquate basée sur les gains de carrière. Ils pourront déduire leurs propres cotisations ou celles versées pour leur compte par un employeur à n'importe quel régime enregistré de pension à concurrence de 18 pour cent de leurs gains de carrière.

Pendant la première étape du nouveau système, commençant en 1985, le plafond monétaire de déduction annuelle, pour les régimes à cotisations définies, y compris les REER, passera de $5,500 à $10,000. Il sera porté à $12,000 en 1986 et $14,000

en 1987. Le plafond limitant les cotisations des employés à des régimes enregistrés à prestations déterminées sera aboli en 1985.

Au cours de la deuxième étape commençant en 1988, le nouveau système entrera entièrement en vigueur. Le plafond annuel de cotisation déductible donnant droit à une aide fiscale, pour tous les régimes de pension combinés, passera alors à $15,500. Ce plafond sera ensuite indexé sur le salaire moyen dans l'industrie. Les Canadiens pourront aussi reporter leurs droits annuels de déduction non utilisés.

En cinquième lieu, je prends immédiatement des mesures pour aider les agriculteurs à se constituer une meilleure pension de retraite. À compter de cette année, une disposition spéciale leur permettra de verser à un REER jusqu'à $120,000 de gains en capital imposables provenant de la vente d'une ferme. La somme admissible sera de $10,000 pour chaque année d'exploitation de l'agriculture entre 1972 et 1983. Cela tient compte des difficultés particulières que les agriculteurs éprouvent pour prévoir leur retraite pendant les années où ils investissent dans leur exploitation.

Le nouveau système d'aide fiscale à l'épargne-retraite, joint aux changements proposés de la *Loi sur les normes des prestations de pension*, accroîtront la capacité des Canadiens de se bâtir une meilleure retraite. Il contribuera donc à asseoir la sécurité économique des Canadiens sur des bases solides tout en accroissant une épargne qui soutiendra l'investissement et la croissance à moyen terme. Cela montre une fois de plus comment l'aide publique à l'initiative privée peut aider les Canadiens à s'aider eux-mêmes et, ainsi, à préparer un avenir meilleur pour tous.

Enfin, le gouvernement réitère sa volonté d'assurer à tous les Canadiens un revenu de retraite suffisant. Il s'engage à suivre de près la réaction des provinces et du secteur privé aux propositions de réforme des pensions présentées dans ce budget. Il sera prêt à discuter avec eux de toutes mesures supplémentaires, ainsi que de leur nature et de leur calendrier d'application.

Une meilleure protection pour les propriétaires

Une autre de nos préoccupations est la sécurité des propriétaires et des acheteurs de maisons. J'ai trois mesures à annoncer dans ce domaine.

Les taux hypothécaires, après avoir chuté, sont stables depuis plusieurs mois. Des taux d'intérêt moins élevés et plus stables, joints à l'augmentation des revenus et des encouragements publics, ont rétabli en partie la confiance des acheteurs de maisons au Canada. Cependant, au cours des dernières années, des milliers de propriétaires ont été durement éprouvés par la montée des taux hypothécaires à des niveaux sans précédent. Le Programme canadien de renouvellement hypothécaire est venu en aide à plus de 20,000 Canadiens en difficulté financière qui devaient renouveler leur hypothèque à des taux d'intérêt extrêmement élevés. Le Programme canadien d'accession à la propriété a versé des subventions de $3,000 à plus de 260,000 nouveaux propriétaires. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a dépensé environ $800 millions pour aider les Canadiens à devenir propriétaires d'une maison.

Grâce au retour de taux d'intérêt moins élevés et à l'aide fournie dans mon budget d'avril, les mises en chantier d'habitations se sont nettement redressées en 1983.

Cependant, beaucoup de Canadiens qui avaient été obligés de renouveler leur hypothèque à des taux très élevés en 1981 et 1982 continuent d'éprouver des difficultés financières, même après la baisse des taux.

Je veux aider les Canadiens qui sont aux prises avec des difficultés. Le gouvernement a encouragé les grandes institutions de prêt à les aider. J'ai également étudié avec mes collègues, le ministre des Travaux publics et le ministre de la Consommation et des Corporations, des mesures susceptibles d'accroître la souplesse du marché hypothécaire, de renforcer l'information et les droits des emprunteurs et de protéger les propriétaires contre des hausses extraordinaires des taux hypothécaires.

Le gouvernement est disposé à agir dans trois domaines pour renforcer les droits des emprunteurs et rendre le marché hypothécaire plus juste et plus souple, afin d'améliorer la sécurité des propriétaires canadiens. Ces propositions sont décrites dans un document que je dépose avec ce budget.

Tout d'abord, le gouvernement propose un Programme de protection des taux hypothécaires qui apportera une sécurité financière aux propriétaires obligés de renouveler leur hypothèque à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés. Tous les Canadiens pourront adhérer au régime. Les participants verseront un droit modeste lorsqu'ils renouvelleront ou contracteront une hypothèque. Ils seront ainsi protégés contre une hausse extraordinaire des taux d'intérêt pendant une période égale au terme initial de l'hypothèque. Un propriétaire ayant une hypothèque de cinq ans qui participe au programme aura la garantie d'une stabilité relative de ses mensualités hypothécaires pendant dix ans.

La protection des taux hypothécaires apportera une importante sécurité personnelle aux propriétaires et à ceux qui veulent s'acheter un logement. Mon collègue, le ministre des Travaux publics, et moi-même désirons consulter les milieux financiers et l'industrie de l'habitation sur un certain nombre de modalités de fonctionnement du programme. Ces consultations devraient prendre fin d'ici un mois à peu près. Une législation sera présentée dès que les détails seront réglés. Tous les propriétaires qui concluront un nouveau contrat hypothécaire après le 1er mars 1984 pourront participer au programme.

Ensuite, avec ma collègue le ministre de la Consommation et des Corporations, je proposerai des changements de la *Loi sur l'intérêt*. Les nouvelles mesures exigeront la divulgation de renseignements sur le taux d'intérêt ainsi que les droits et les pénalités de remboursement anticipé, de façon que les emprunteurs connaissent de manière précise et simple les conditions de leur contrat. Les modifications garantiront aussi le droit de rembourser par anticipation toute hypothèque et limiteront la pénalité maximale exigible dans ce cas par une formule équitable pour l'emprunteur comme pour le prêteur. Le gouvernement se propose d'agir le plus vite possible. J'invite aussi les institutions financières à offrir volontairement et sur le champ les mesures proposées de remboursement anticipé aux emprunteurs hypothécaires existants.

Enfin, pour promouvoir les hypothèques à plus de cinq ans dans le secteur privé, je prendrai des mesures favorisant le développement des titres hypothécaires. Des hypothèques à long terme peuvent apporter une sécurité appréciable aux propriétaires en garantissant leurs paiements hypothécaires pendant une longue période. Je suis dis-

posé à proposer des modifications qui élimineront les obstacles législatifs au développement des titres hypothécaires et me propose de consulter les prêteurs pour voir si d'autres mesures sont nécessaires au développement de ces titres dans le secteur privé.

Les mesures que je propose pour améliorer la sécurité des propriétaires permettront à plus de Canadiens de s'acheter une maison. Cela améliorera leur sécurité économique personnelle tout en contribuant à la construction résidentielle, aux investissements des entreprises et à la croissance.

Partenaires dans l'élaboration du budget

Ce budget a été précédé de consultations intensives avec des citoyens représentant tous les secteurs de l'économie et toutes les régions du pays. Ces consultations représentent une mesure importante pour tenir l'engagement du gouvernement, dans le Discours du Trône, d'instaurer des mécanismes plus permanents de consultation économique.

J'ai trouvé ces consultations extrêmement fructueuses et tiens à remercier tous ceux et celles qui ont pris le temps et fait l'effort de présenter leurs points de vue à mes collègues et à moi-même.

Le message qui revenait constamment était la nécessité d'avoir une période de stabilité et de cohérence dans la politique économique. Ce n'est pas le moment de changer de cap. Mes interlocuteurs ont également souligné que le processus budgétaire devrait permettre de présenter les initiatives importantes d'une façon qui favorise un débat public éclairé avant leur entrée en vigueur.

Conformément au Livre vert sur le processus budgétaire publié en avril 1982, le gouvernement rend le processus d'élaboration du budget toujours plus ouvert.

Des consultations intensives sont maintenant devenues une caractéristique permanente de l'élaboration du budget. C'est une bonne chose, selon moi. D'importantes propositions de mon dernier budget, comme le Régime de placements en titres indexés et les encouragements fiscaux améliorés à la recherche et au développement, ont largement bénéficié des compétences et des connaissances manifestées lors des consultations et des observations postbudgétaires.

Mon budget d'aujourd'hui poursuit cette évolution vers un processus plus ouvert. Le gouvernement est conscient que la consultation ne peut et ne doit pas remplacer l'action. Cependant, des propositions, telles que celles présentées aujourd'hui peuvent être améliorées au profit de tous quand les Canadiens ont la possibilité de donner leur avis à ce sujet.

Conclusion

Je dépose avec ce budget des avis de motions des voies et moyens sur tous les changements fiscaux et tarifaires que j'ai proposés. Je dépose également tous les documents budgétaires que j'ai mentionnés.

Ces documents sur la participation aux bénéfices, la simplification fiscale, le marché hypothécaire et la réforme des pensions contiennent d'importantes propositions. Ces dernières renforceront le sentiment de solidarité entre le gouvernement et le secteur privé, tout en accroissant les possibilités et la sécurité économiques des Canadiens. Mon souhait est d'appliquer ces propositions dans les meilleurs délais. Au cours des prochaines semaines, mes collègues et moi-même aurons des rencontres avec nos partenaires du monde du travail, du milieu des affaires et des provinces pour connaître leur point de vue.

Si nous voulons relever les défis de demain, nous ne pouvons nous contenter des résultats et des habitudes d'hier. Ce ne sont pas elles qui nous aideront sur un marché international de plus en plus concurrentiel. Nous devons devenir meilleurs que nos concurrents–meilleurs dans la production et la vente de biens et de services, meilleurs dans la coopération pour l'intérêt économique commun de tous les Canadiens.

Si nous sommes à la hauteur de ce défi, nous donnerons aux Canadiens des possibilités nouvelles d'obtenir des emplois satisfaisants et permanents. Nous donnerons à plus de Canadiens la possibilité de s'acheter une maison, de lancer ou de développer une petite entreprise et d'investir avec confiance dans notre avenir. En bref, nous donnerons aux Canadiens la possibilité de se bâtir une vie meilleure, plus satisfaisante, sur des fondations économiques sûres.

C'est là le but du programme d'action que j'ai présenté aujourd'hui pour mener le Canada de la reprise à l'expansion.

POOR

QUALITY

ORIGINAL